

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2022 - 154

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

Présents : Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

Absents : Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations : Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe DSP Office de Tourisme 2022
- Décision modificative n°01

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président, expose à l'assemblée la nécessité de délibérer sur un projet de décision modificative n° 01 au Budget annexe DSP Office de Tourisme 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise afin de permettre toutes les opérations de régularisation nécessaires suite au contrôle fiscal réalisé sur ce budget. En effet tous les mandats et titres émis sur les exercices 2019, 2020 et 2021 doivent être annulés et réémis sans distinguer de TVA.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** la décision modificative n° 01 au Budget annexe DSP Office de Tourisme 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dans les conditions suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	450.74 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	450.74 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur.exercices antérieurs)	0.00 €	96 519.95 €	0.00 €	0.00 €
D-6743 : Subventions exceptionnelles de fonctionnement	0.00 €	12 501 049.09 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	12 597 569.04 €	0.00 €	0.00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-757 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 190.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95 190.00 €
R-773 : Mandats annulés (exerc. antérieurs)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 502 829.78 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 502 829.78 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	12 598 019.78 €	0.00 €	12 598 019.78 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450.74 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	450.74 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	2 704.46 €	0.00 €	0.00 €
R-2184 : Mobilier	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 253.72 €
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 704.46 €	0.00 €	2 253.72 €
D-2313 : Constructions	0.00 €	2 750.00 €	0.00 €	0.00 €
R-2313 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 750.00 €
TOTAL 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	2 750.00 €	0.00 €	2 750.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	5 454.46 €	0.00 €	5 454.46 €
Total Général		12 603 474.24 €		12 603 474.24 €

- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

Le Président
Christian SIMON

